**RAPPEL – COLLECTE DES ENCOMBRANTS –**

**VENDREDI LE 8 OCTOBRE 2021**

Petit rappel, qu’est-ce qu’un encombrant?

Toute matière résiduelle occasionnelle qui excède la capacité du bac à ordures, ou dont la longueur excède 1 mètre, ou qui a un poids supérieur à 25 kg (55 livres), et qui provient exclusivement d’usages domestiques, ce qui inclut, entres autres :

Exemples d’ENCOMBRANTS  :

 Meubles  Électroménagers

 Tables, chaises, fauteuils…  Poêles, laveuses, sécheuses

 Matelas et sommiers  Réservoirs à eau

 Éviers, lavabos  Balançoires

 Meubles et accessoires de jardin  Barils (SANS liquide)

 Jouets de grandes tailles  Tuyaux et poteaux de métal

Veuillez positionner vos encombrants proprement en bordure de rue et de

façon sécuritaire la journée précédant la collecte.

\*\*\* Si vos matières peuvent encore servir, pensez aux organismes locaux qui leur donneront une deuxième vie (ex. : églises, centres d'action bénévole, friperies, Cellule Jeunes et Familles Brome-Missisquoi, etc.)

Les déchets suivants **ne sont pas acceptés dans les collectes d’encombrants :**

 Boîtes de carton. Déposer dans votre bac de recyclage.

 Feuilles et gazon. Déposer dans votre bac de compost **sans sac**.

 Matériaux de construction, de rénovation et de démolition (résidus de CRD). Vous devez soit contacter un entrepreneur pour vous en départir ou vous rendre directement à l’écocentre.

 Sacs à ordures et surplus de déchets. Déposer dans votre bac roulant lors des collectes des ordures ménagères.

 Appareils électroniques: téléviseurs, ordinateurs, systèmes de son, etc.

 Pneus.

 Troncs et billots de bois.